Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'Aviation civile

Direction des Services de la Navigation Aérienne

Direction des Opérations

Service de la Navigation Aérienne Sud Sud-Est

Organisme de Contrôle de Montpellier

Montpellier, le 21 juin 2011

Nos réf. : 11D 0033/SNA-SSE/OCM
Affaire suivie par : Laurent BRETON
Tel : 0467131240

Objet : Information aux usagers de l'espace aérien de la FIR SE

Avec la fermeture de la Base Aéro-Navale de Nîmes/Garons, les espaces aériens civils et militaires de la région de Nîmes, d'Alès et des Cévennes sont restructurés à compter du **jeudi 30 juin 2011, avec :**

-Création d'un contrôle d'aérodrome à Nîmes/Garons par la DGAC avec une CTR de classe D du sol à 2500 ft AMSL : **Garons Tour 123,200 Mhz .**

-Création d'une CTR Istres partie 2 de classe D du sol à 2500 ft AMSL au dessus de la Camargue.

-Maintien d'un service de contrôle d'approche au profit de Nîmes/Garons, alterné entre l'Approche d'Istres qui met en œuvre les CTA 3.1 et CTA 3 Rhône et l'Approche de Montpellier qui met en œuvre les TMA 10.1 et TMA 10. Ces espaces de classe D ont respectivement les mêmes limites.

-Création d'une zone R8 autour de l'aérodrome de Nîmes/Courbessac (pénétration avec 5000 m de visibilité mini et transpondeur code 7000 obligatoire).

-Extension du SIV Montpellier (SIV 8) : **Montpellier Info 125.650 Mhz.**

Ces importants changements sont détaillés dans le supplément à l'AIP (SUP-AIP) N°077/11 du 9 juin 2011 disponible sur le site du service de l'information Aéronautique (http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr) et une nouvelle carte Marseille/Delta du Rhône sera éditée pour le 30 juin 2011.

Au-delà de ces modifications structurelles, des restrictions temporaires seront mises en place afin de tenir compte des opérations de basculement technique et d'appropriation des nouvelles procédures. Les usagers sont invités à consulter les Notam avant d'entreprendre des vols dans cette région.

Le Chef de l'Organisme de Contrôle de Montpellier

Laurent BRETON

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

Aéroport Montpellier-Méditerranée
CS10012
34137 MAUGUIO Cedex
Tél : 04 67 13 11 10
Fax : 04 67 13 11 11

dgac
DSNA